
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.28PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 1'100'000.- pour la
restauration du Château, étape XXVII « Tour de la Place »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 10 novembre 2022.

Elle était composée de Mesdames Mireille BANDERET, Anne-Carole LEIBACHER, Layla OUTEMZABET, de Messieurs Thierry GABERELL, Loann GAILLARD, Denis GONIN, Anthony REYMOND et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Madame Brenda TUOSTO, Municipale en charge ad interim des bâtiments, Messieurs Thomas CZÁKA, Chef de service et Jean-François SUTTERLET, Responsable de la gestion immobilière. Nous les remercions pour les compléments d'information suivants apportés lors de la séance.

Ce préavis et ses annexes (rapport de projet Graf et Rouault architectes Sàrl, et plans détaillés) présentent une nouvelle étape de la restauration du Château d'Yverdon : l'étape XXVII, soit l'entretien de la façade et de la toiture de la « Tour de la Place », située à l'angle nord-est de la Place Pestalozzi. Cette étape est la suite d'un projet complet. Le Conseil communal a accepté précédemment le préavis PR21.16PR demandant un crédit d'étude portant sur les étapes XXVII à XXX. Le planning des travaux est établi précisément à ce jour pour l'étape XXVII. Ceux-ci auront lieu idéalement du printemps à l'automne 2023. Les étapes XXVIII à XXX seront effectuées l'année suivante.

Le problème de la sécurité des passants (chutes de tuiles, neige, glace) sous-tend essentiellement les travaux à entreprendre, comme aussi le souci du tassement différentiel du Château selon le sous-sol fluent. Le montage complexe des échafaudages nécessaires débutera au début de février.

La restauration elle-même a été soumise à diverses études détaillées au préalable par la Commission de Restauration (CR), en collaboration avec la Commission des Utilisateurs (CU) et, à l'échelle cantonale, la division Monuments et Sites. Il s'agit là de mettre en valeur le patrimoine bâti d'Yverdon, de rendre à la Ville son rayonnement dans la région et au-delà, tout en limitant les interventions lourdes pouvant dénaturer l'aspect général du Château, dans un esprit de conservation respectueuse des éléments visibles anciens, indépendamment de leur époque. Le travail effectué en totale satisfaction sur la Tour des Juifs sera reconduit et suivi à nouveau par la même architecte du bureau Graf et Rouault.

Les coûts de l'étape XXVII ont été ajustés suite à la réalisation du chantier de la Tour des Juifs, étape XXVI. L'entier du crédit nécessaire est demandé, soit CHF 1'100'000.-, dont il faudra retrancher la part de l'Association pour la restauration du Château d'Yverdon

(ARCHY). Les subventions ont été demandées. Elles sont en cours, pour les deux étapes XXVI et XXVII.

Une certaine fluctuation des prix est à envisager, qui pourra être contenue dans le poste « divers et imprévus » (10% des coûts estimés).

S'agissant des délais de livraison, principalement des tuiles et du cuivre, ils pourraient être allongés. Cependant la marge reste large, ces éléments-là n'étant nécessaires pour les travaux de couverture qu'à la mi-été 2023.

Le pourcent culturel réservé viendra s'ajouter à celui de l'étape XXVI. Son usage sera géré par le Service de la Culture et devra s'inscrire dans un processus de développement durable (décision de cette année 2022).

Conclusions :

La commission réunie le 10 novembre 2022 tient à remercier chaleureusement la Municipalité et le Service des bâtiments pour le dossier très complet accompagnant le préavis PR22.28PR, ainsi que pour les précisions apportées lors de nos échanges.

La commission est convaincue de la nécessité des travaux présentés, pour raison de sécurité d'abord, dans la volonté aussi de maintenir en état ce patrimoine. Cette étape XXVII, prévue pour sa réalisation en 2023, s'insère dans une campagne de restauration conduite de longue date.

Sur le plan financier, la commission prend note :

- que les demandes d'octroi de subventions ont été adressées aux instances cantonales et fédérales et qu'elles sont en cours;
- qu'un subside auprès de la Loterie romande a été demandé par l'ARCHY.

Enfin, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Claire-Lise MAJOLA, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 21 novembre 2022